Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 028-212803910-20251218-DELIB_2025_077-DE

Ville de TOURY

République Française

Département de l'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

Commune de TOURY

Délibération N°**2025-077**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 18 décembre 2025

Conseillers en exercice : 23
Présents : 15
Votants : 20

Objet : Aménagement d'un site avec installation d'équipements sportifs et jardins familiaux - Sollicitation auprès de la Communauté des communes Cœur de Beauce (CCCB) du fonds de concours de soutien au programme d'investissement public communal (2026) - Décision

Le jeudi 18 décembre 2025 à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de Toury, légalement convoqué par Monsieur le Maire le mercredi 10 décembre 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent LECLERCQ, Maire de Toury, en son lieu habituel de séance.

PRESENTS : M. Laurent LECLERCQ, M. Bruno GUITTARD, Mme Delphine BRETON, M. Jean-Yves DUFRESNE, M. Jean-François DARGERE, Mme Nathalie VALENTIN, M. Alain GÉRAY, Mme Carole CARRÉ, Mme Chrystelle MARY, Mme Luisa RODRIGUES, Mme Orlane LEDENT, M. Jean-Michel PINCELOUP, M. Adrien PRUNET, Mme Christine ANFRIE.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Joëlle POMPON, M. François CLOUET, M. Antoine HAMEZ, M. Franck BACHIMONT, M. Jérémy RUBICONDO

ABSENTS : Mme Catherine PETIT, Mme Florence PINEL, Mme Karine NOLL, Mme Séverine CHAMAND.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par : M. Franck BACHIMONT à M. Laurent LECLERCQ, Mme Joëlle POMPON à M. Jean-François DARGÈRE, M. Antoine HAMEZ à M. Jean-Yves DUFRESNE, M. François CLOUET à M. Jean-Michel PINCELOUP, M. Jérémy RUBICONDO à Mme Nathalie VALENTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Carole CARRÉ

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 028-212803910-20251218-DELIB_2025_077-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement du fonds de concours de soutien au programme d'investissement public communal,

Considérant que la Municipalité envisage l'installation d'équipements sportifs et la réhabilitation des jardins familiaux sur le site sis « la Croix Saint Jacques » ;
Considérant que le coût de l'opération est estimé à 478 328,25 € ;
Considérant que la CCCB au titre du fonds de concours de soutien au programme d'investissement public communal peut prendre en charge une partie du coût de cette installation ;
Considérant alors le plan de financement suivant,

PLAN DE FINANCEMENT			
Détail des principaux postes ou des divers devis		**Recettes HT**	
Intitulé des dépenses HT	*En HT*	*financement public*	*en € HT*
Installation d'un équipement sportif multi-usage	60 000,00 €	LEADER	
Installation plateforme pour l'équipement sportif et la piste athlétisme	79 952,50 €	FEADER	
Piste d'athlétisme	40 592,00 €	FEDER	
Jardins familiaux	163 150,00 €	DETR	95 665,65 €
Travaux d'aménagement d'espaces verts	83 750,00 €	DSIL	
Butte phonique	50 883,75 €	CRST / Région	
Installation d'un équipement sportif multi-usage	60 000,00 €	FDI / département	30 000,00 €
Installation plateforme pour l'équipement sportif et la piste athlétisme	79 952,50 €	**Fonds de concours**	100 000,00 €
		Mécénat/ participation privée	12 000,00 €
		emprunt	
		auto financement de la commune	240 662,60 €
TOTAL HT	**478 328,25 €**	**TOTAL HT**	**478 328,25 €**

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 028-212803910-20251218-DELIB_2025_077-DE

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le plan de financement, détaillé ci-avant, pour un montant total d'opération de 478 328, 25 € ;
- **SOLLICITE** une aide via le Fonds de concours de « soutien au programme d'investissement public communal » d'un montant de 100 000 € ;
- **DIT** que le Fonds de concours de « *soutien au programme d'investissement public communal* » est géré par la Communauté de Communes Cœur de Beauce et qu'à ce titre la demande d'aide ainsi que le plan de financement qui y est rattachée devront faire l'objet d'une validation par les instances communautaires ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à la présente délibération ;
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme

Le Maire, **La Secrétaire de Séance,**

MAIRIE DE TOURY 28310

Laurent LECLERCQ **Carole CARRÉ**

Acte rendu exécutoire :
- **Affiché le :** 06/01/2026
- **Transmis au représentant de l'Etat le :** 06/01/2026

Le Maire,
Laurent LECLERCQ

MAIRIE DE TOURY 28310